

L'examen de synthèse **Ph.D. en sciences humaines appliquées**

Document d'information à l'intention des étudiants

De quoi s'agit-il?

L'examen de synthèse constitue un des éléments importants de la démarche du doctorat. Point charnière entre la première et la seconde année du programme, il se fait une fois que sont terminés les quatre cours de la première année et avant d'entreprendre le projet de thèse et la réalisation de celui-ci. Il est cependant fortement recommandé de commencer à y penser, avec votre directeur de recherche, dès le début des études.

Essentiellement, l'examen consiste à répondre à une question de synthèse qui doit être formulée de façon à vous permettre de démontrer votre capacité à situer un objet de recherche donné, en intégrant les contributions de plus d'une discipline. La réponse à la question prend la forme d'une revue critique des écrits scientifiques portant sur l'objet de votre thèse. Cela doit vous permettre éventuellement de procéder à une première élaboration de la problématique de la thèse (dans le cadre du séminaire de thèse, SHA 7100). Il ne s'agit donc pas de faire tout simplement une recension des écrits, mais de vous positionner par rapport aux connaissances et approches déjà développées et de soulever les enjeux pertinents pour la thèse.

L'examen comprend une épreuve écrite et une épreuve orale. Les objectifs et les critères d'évaluation s'appliquent à chacune des deux épreuves.

Où se situe l'examen de synthèse dans le programme

La préparation de l'épreuve écrite de l'examen de synthèse se fait normalement au cours du trimestre d'été qui suit la fin des quatre cours prévus au programme de SHA. Le document écrit doit être déposé au plus tard le 31 août, de manière à ce que l'épreuve orale, basée sur ce document, puisse se tenir en septembre.

Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales exige que l'examen de synthèse ait lieu au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité, règle qui s'applique aussi aux étudiants à temps partiel qui ne feront pas l'examen avant l'été de la deuxième année.

Seules les personnes qui ont terminé avec succès l'examen de synthèse peuvent s'inscrire au séminaire de thèse (SHA 7100), dont les séances se tiennent à compter de la mi-octobre.

Quels sont les objectifs

Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales prévoit que, à l'occasion de son examen de synthèse, « l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise ». Le champ d'études, ainsi que la matière de spécialisation au sein de ce champ font référence tous les deux à l'objet de recherche, c'est-à-dire, à ce sur quoi porte la thèse et au contexte dans lequel cet objet s'inscrit.

À cet objectif général, qui vaut pour l'ensemble des programmes de doctorat, il y a lieu d'ajouter les *critères centraux* qui sont liés à la nature et à l'orientation du Ph.D. en sciences humaines appliquées et qui serviront pour l'évaluation de l'examen :

- Application : La personne a-t-elle fait la démonstration d'une préoccupation pour l'application des connaissances de sciences humaines à un problème social ou problème humain donné?

- **Interdisciplinarité** : La personne a-t-elle fait la démonstration de sa capacité d'intégrer les contributions de plus d'une discipline selon ce qu'exige le sujet (intégration et non simple juxtaposition de points de vue)? On ne se limite pas aux études faites dans une seule perspective disciplinaire lorsqu'il y en a d'autres qui contribuent aussi à tracer un portrait plus global de l'objet de recherche. Y a-t-il un examen critique et suffisamment large de la littérature sur la question posée?
- La personne a-t-elle fait la démonstration de sa capacité à réfléchir de façon autonome à une problématique, en cernant la question posée et en y apportant une réponse satisfaisante? Le positionnement personnel par rapport au sujet est-il satisfaisant (à distinguer de la recension des écrits)?
- Les concepts sont-ils bien définis (en justifiant les définitions au besoin)?
- La logique de la démarche est-elle satisfaisante?
- La qualité du français écrit est-elle adéquate (organisation, clarté, exactitude des termes, qualité formelle)?

ATTENTION! L'examen de synthèse demeure avant tout un examen. Il s'agit d'une épreuve de sanction des études, d'une évaluation. En répondant à une question donnée, le candidat doit faire la preuve qu'il a atteint les objectifs de cette étape particulière de son parcours doctoral. Parce qu'il s'agit d'un examen, certains comportements doivent en toute logique être évités : le texte soumis par le candidat doit constituer une œuvre originale, rédigée par le candidat et par lui seul. *Ce document ne peut d'aucune façon être le fruit d'un travail collectif.* Ainsi, s'il est légitime pour un candidat de demander quelques conseils à son directeur, rien ne l'autorise à demander une préévaluation de son texte aux personnes qui siégeront au jury de cet examen. Pour être régulier et valide, le déroulement de l'épreuve suppose que *les membres du jury réservent leur premier jugement sur l'écrit pour la séance proprement dite.* Enfin, et bien entendu, les personnes appelées à siéger au jury d'un examen de synthèse ne doivent en aucun cas se mettre en situation de conflit d'intérêts. *Sont ainsi inaptes à siéger les collègues de travail, les membres d'une même famille, etc.* Par conséquent, une préévaluation du document final par les membres du jury pourra être considérée comme un cas de plagiat, et toute composition irrégulière du jury pourra conduire à l'invalidation de l'épreuve.

Quelles sont les grandes étapes de réalisation de l'examen synthèse?

1. Élaborer une question de synthèse

Au cours des trimestres d'automne et d'hiver précédant votre examen de synthèse vous explorez, avec votre directeur de recherche, la définition de votre objet de recherche et la formulation d'une question de synthèse qui répond aux caractéristiques déjà mentionnées. Au plus tard à la fin du trimestre d'hiver (fin mars), votre directeur propose un projet de question au directeur du programme, ainsi que des suggestions pour un membre du jury, qui sera choisi pour sa compétence par rapport au contenu de l'examen¹. Le directeur du programme peut consulter le directeur de recherche et l'étudiant pour clarifier certains aspects de la question.

¹ Les membres du jury de l'examen de synthèse sont nommés par le directeur du programme à la suggestion du directeur de recherche. Le jury comprend : 1) un président (le directeur du programme ou une personne qu'il choisit parmi les professeurs qui connaissent bien le programme), 2) le directeur de recherche et, s'il y a lieu, le codirecteur (auquel cas une seule voix est attribuée aux deux personnes) et 3) une troisième personne, choisie pour sa pertinence par rapport au contenu de l'examen, et dont l'appartenance disciplinaire est différente de celles des deux autres membres

2. Élaborer une liste de références pertinentes

Vous dressez une première liste de références pertinentes en regard de la question posée qui peut consister uniquement en des œuvres de base. Vous devez la soumettre aux membres du jury qui doivent, chacun selon son propre champ d'expertise, s'assurer que les textes les plus pertinents s'y trouvent. Au cours de votre démarche, vous allez éventuellement enrichir cette bibliographie initiale.

3. Remettre la question et la bibliographie au directeur du programme

La question et la bibliographie, signées par l'ensemble des membres du jury, doivent être remises par l'étudiant(e) au directeur du programme au plus tard le 1^{er} juin. Ce dernier va s'assurer que la question finale correspond aux objectifs de l'examen de synthèse au PhD-SHA et que les membres du jury ont approuvé la bibliographie initiale. Un avis vous sera envoyé par le programme annonçant la question et la bibliographie finales.

4. Réaliser l'épreuve écrite

La réponse écrite à la question de synthèse (à rappeler dans le document) varie normalement entre 30 et 50 pages. Au cours de votre démarche, vous pouvez consulter des personnes-ressources, dont votre directeur de recherche et les membres du jury, s'ils acceptent. Dans leurs interventions, ces dernières doivent toutefois tenir compte de l'originalité et de l'autonomie quasi entière qui sont attendues de vous dans la réalisation de cette épreuve. L'examen doit être remis avant le 31 août en quatre exemplaires reliés (cinq, s'il y a codirection) au secrétariat du programme.

5. Réaliser l'épreuve orale devant jury

L'épreuve orale consiste à présenter succinctement (10 minutes environ) les grandes dimensions de votre travail et à répondre aux questions des membres du jury. La date de cette soutenance sera fixée par la secrétaire du programme entre la mi-août et la fin septembre. À la suite de cette dernière épreuve, le jury rendra le résultat de son évaluation : l'examen est réussi ou non. La réussite de cet examen de synthèse constitue un prérequis à votre inscription au séminaire de thèse. Dans le cas d'un échec, vous pourrez reprendre cet examen et vous inscrire au séminaire de thèse, l'année suivante.